



98

---

## Conseil des droits de l'homme

20<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### République d'Angola

Genève, le 30 octobre 2014

#### Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République d'Angola et la remercie pour son deuxième rapport national.

La Suisse s'inquiète des nombreux cas de torture et de mauvais traitements commis en République d'Angola. **La Suisse recommande de ratifier la Convention contre la torture dans les plus brefs délais et de la mettre pleinement en œuvre sans retard.**

Elle encourage l'Angola à combattre d'une manière déterminée l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme. **La Suisse recommande que des mesures soient prises afin de lutter contre l'impunité des agents de l'Etat se rendant coupables de ces graves violations des droits de l'homme et que soit facilité l'accès à la justice de leurs victimes.**

La Suisse reste aussi préoccupée par le comportement des autorités angolaises vis-à-vis de la société civile. **La Suisse recommande que les autorités prennent les mesures nécessaires afin de créer un environnement sûr et favorable pour la société civile en respectant les droits de l'homme de tous les individus, en particulier les droits à la liberté d'expression et d'association.**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

---

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)